

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 mars 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit février deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**BUDGET PRIMITIF
2024 DU BUDGET
ANNEXE DES
PARKINGS PUBLICS
DE LA VILLE DES
LILAS**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliale GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Brigitte BERGERON par Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Richard LE PONTOIS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 prévoyant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 avec option d'une gestion hors taxes applicable à un service public industriel et commercial,

VU la délibération n° D2/24 du 31 janvier 2024 prenant acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire,

VU l'extrait du compte de gestion produit par Monsieur le Trésorier Municipal de Pantin, certifiant que l'exécution du budget annexe des Parkings publics de la Ville au titre de l'année 2023 a donné les résultats qui sont repris dans le budget 2024,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve les propositions du budget primitif 2024 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas détaillées dans le budget et annexes joints dans les conditions d'équilibre ci-après.

ARTICLE 2 : Dit que le budget est voté par chapitres.

ARTICLE 3 : Précise que le budget primitif 2024 du budget annexe des parkings publics est adopté avec reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 au vu de l'extrait du compte de gestion émis par le Trésorier Municipal de Pantin attestant le résultat tel qu'il ressort du compte administratif provisoire.

ARTICLE 4 : Dit que la reprise anticipée du résultat 2023 du budget annexe des parkings publics se décompose comme suit :

- Solde cumulé d'investissement : 72 905,89 €
- Résultat d'exploitation cumulé : 31 586,93 €

- RAR en dépenses 2023 : 30 236,00 €
- RAR en recettes 2023 : 191 000,00 €

ARTICLE 5 : Dit que la balance générale du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas avec la reprise anticipée des résultats s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	386 586,93	355 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		31 586,93
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		386 586,93	386 586,93
(RAR + Résultat + Crédits votés)			
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	390 506,82	156 836,93
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	30 236,00	191 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		72 905,89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		420 742,82	420 742,82
(RAR + Résultat + Crédits votés)			
TOTAL DU BUDGET		807 329,75	807 329,75

ARTICLE 6 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas.

Délibération votée par 27 voix en faveur, 0 voix contre et 6 abstentions.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Richard LE PONTOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240313-D23-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024
Publication : 25/03/2024

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.